# Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax



# المعهد العالي للإعلامية و الملتيميديا بصفاقس

# Demande et lettre d'affectation de stage

**₽** Imprimer

Fait à Sfax le : 10-07-2025

A L'attention du Directeur

de la Société : DK Soft

# Objet : Lettre d'affectation à un stage de fin d'année

Monsieur,

Suite à l'offre de stage que vous avez eu l'amabilité d'accorder à ZAINEB CHATTI étudiant(e) à l'Institut Supérieur d'informatique et de Multimédia de Sfax, inscrit(e) en deuxième année de la LICENCE EN SCIENCE DE LIINFORMATIQUE : BIG DATA ET ANALYSE DE DONNÉES, j'ai le plaisir de confirmer par la présente son affectation à votre honorable établissement et ce, pour un stage OBLIGAT OIRE du 23-06-2025 au 23-08-2025 intitulé :

#### Application de Gestion des Recrutements à base d'IA

Je saisis cette occasion pour vous exprimer mes vifs remerciements pour votre précieuse collaboration.

Nous vous signalons, que durant la période de stage, l'étudiant est couvert par la Mutuelle Accident Scolaire et Universitaire-MA SU sous le numéro 11050771-015.

Par ailleurs, je me tiens à votre entière disposition pour tout autre renseignement concernant les stages (direction.stages.isims f@gmail.com).

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Le directeur des stages

# Convention de stage obligatoire Licence en Science de l□Informatique : Big Data et Analyse de Données

Entre les parties suivantes :

L'Établissement d'Enseignement Supérieur et de recherche d'une part :

Nom : Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia de Sfax

Adresse : Pôle technologique de Sfax : Route de Tunis Km 10 B.P. 242

Représenté par : **Slim Kammoun** 

Qualité du représentant : **Directeur des stages** 

Tél.:+ 216 74 862 233 Fax:+ 216 74 862 432 Email: contact@isimsf.rnu.tn

La structure d'accueil :

Nom: **DK Soft** 

Adresse : route affrane klm 3

Service d'accueil : Developpement

Tél.: 36301556 Fax: \*\*\*\* Email: administrateur@dksoft.tn

L'étudiant(e) d'autre part :

Nom et Prénom : CHATTI ZAINEB

Adresse : **Jbeniana-Sfax** 

Numéro d'inscription : 11195460 Code CNSS :138

Niveau d'enseignement de l'étudiant(e) : **2ème année LICENCE EN SCIENCE DE L□INFORMATIQUE : BIG DA** 

TA ET ANALYSE DE DONNÉES

Tél. : **+21693979271** Email : **zeineb.chatti2@gmail.com** 

Encadrement de l'étudiant(e) assuré par :

L'Établissement d'Enseignement Supérieur de recherche, en la personne de	La structure d'accueil, en la personne de
Nom et Prénom:	Nom et Prénom: <b>Skander Boudabous</b>
Fonction:	Fonction: Ingénieur
Tél. :	Tél.: <b>36301556</b>
Email:	Email: skanderdeutschland@gmail.com

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention précise les engagements et les responsabilités respectives des signataires à l'occasion de la réalisat ion du stage obligatoire.

#### Article 2 : Objectifs du stage obligatoire

Le Stage obligatoire a une finalité pédagogique et s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professio nnel de l'étudiant(e), lui permettant d'utiliser les acquis de sa formation, d'acquérir des connaissances, des aptitudes et de s compétences complémentaires et de faciliter son passage du milieu universitaire au monde professionnel.

## Article 3 : Contenu du stage obligatoire

Le sujet du stage obligatoire est :Application de Gestion des Recrutements à base d'IA

Les objectifs de la mission dans la structure d'accueil sont : L'application de Gestion des Recrutements à base d'I A propose les fonctionnalitées suivantes: Partager des offres d'emploi. Postuler pour les offres les plus a déquates aux compétences. Analyser automatiquement le contenue de cv. (IA) Assurer la correspondanc e entre les compétences de candidat et celles requises par l'offre. (IA)

#### Article 4 : Modalités du stage obligatoire

Le stage obligatoire se déroulera du : 23-06-2025 au 23-08-2025

La durée du stage obligatoire est de 13 semaines.

Le stage se déroule selon le temps de la structure d'accueil.

La durée hebdomadaire maximale de présence de l'étudiant(e) dans la structure d'accueil est de 48 heures.

Toute modification substantielle de l'organisation du stage obligatoire pour les conditions précisées précédemment fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

### Article 5 : Suivi, réalisation et évaluation du stage obligatoire

## Rôle de l'encadreur professionnel

- L'encadreur professionnel propose un sujet de stage obligatoire en fonction de la formation de l'étudiant(e). Il définit l a mission de l'étudiant(e) dans la structure d'accueil et établit un programme de stage obligatoire avec des activités à ré aliser pour atteindre les objectifs professionnels assignés à la mission.
- Il vérifie la réalisation des activités et analyse les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs assignés.
- Il procède aux mesures nécessaires pour mieux aider l'étudiant(e) à l'accomplissement de ses activités.
- Il vérifie la tenue du cahier de stage obligatoire et le vise.
- Il encadre l'étudiant(e) dans l'élaboration du rapport de stage obligatoire.
- Il évalue le stage obligatoire en remplissant la fiche d'évaluation qu'il transmet à l'établissement d'enseignement supé rieur et de recherche.
- Il informe l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la progression du stage obligatoire, ainsi que :
- des absences éventuelles
- des problèmes ou difficultés rencontrées
- des actions correctives apportées ou des modifications dans l'organisation du stage obligatoire
- la structure d'accueil délivre une attestation de stage obligatoire de l'étudiant(e).

## Rôle de l'encadreur pédagogique

- L'encadreur universitaire appuie la démarche de l'étudiant(e) pour présenter sa formation à la structure d'accueil.
- Il valide la pertinence du sujet de stage obligatoire et du programme proposés en relation avec le cursus de l'étudiant (e).
- Il assure un suivi régulier de l'étudiant(e) par des contacts permanents avec l'encadreur professionnel et des visites, si nécessaire, à l'étudiant(e) sur son site de stage obligatoire.
- Il vise le cahier de stage obligatoire.
- Il participe avec l'encadreur professionnel à la recherche de solutions adaptées aux difficultés rencontrées.
- Il s'assure du retour de la fiche d'évaluation dûment remplie par la structure d'accueil.
- Il guide l'étudiant(e) dans l'élaboration de son rapport de stage obligatoire.
- Il participe au jury de soutenance du stage obligatoire.

#### Rôle de l'étudiant(e)

- L'étudiant(e) réalise le programme qui lui a été arrêté dans la présente convention. Il se conforme à l'ensemble des dis positions de la présente convention qui le concerne.
- Il informe son encadreur professionnel et son encadreur pédagogique universitaire, des difficultés qu'il rencontre dan s sa mission dans la structure d'accueil.
- Il rédige un rapport de stage obligatoire selon les instructions méthodologiques de l'établissement d'enseignement su périeur et de recherche et des recommandations professionnelles de la structure d'accueil.

### Évaluation du stage

Les modalités de validation du stage obligatoire sont définies par l'étudiant dans le cadre du régime des études et des exa mens du diplôme concerné. À l'issue du stage obligatoire, les signataires apprécient conjointement la qualité du stage obligatoire, et ce en soulevant un rapport à l'établissement universitaire concerné dans un délai qui ne doit pas excéder un mois à partir de la fin du stage.

#### Article 6 : Statut de l'étudiant(e)

Durant le stage obligatoire, l'étudiant(e) conserve son statut antérieur.

## **Article 7: Protection sociale**

Régime d'affiliation de l'étudiant(e)

Au cours de la période de stage obligatoire, l'étudiant(e) adhère à un contrat collectif d'assurance, couvrant les résultats de sa responsabilité civile dans le lieu du stage. Ce contrat est souscrit par la mutuelle des accidents scolaires et universitair es à l'une des entreprises d'assurances agréées, conformément à la législation en vigueur.

Règles d'assujettissement et droits ouverts aux étudiants

L'étudiant(e) est astreint à respecter le règlement intérieur de l'administration, de l'entreprise ou de l'établissement publi c ou privé et à ne pas divulguer les informations recueillies au cours du stage obligatoire. Le manquement à ces obligation s par l'étudiant(e) entraîne une poursuite disciplinaire, conformément aux dispositions disciplinaires en vigueur à l'univer sité.

Durant toute la période de stage obligatoire, l'étudiant(e)bénéficie de la couverture sociale que lui offre le système de sécu rité sociale auquel il est affilié en sa qualité d'étudiant(e).

Il peut également bénéficier d'une bourse imputée sur le budget de l'administration, de l'entreprise ou de l'établissement public ou privé qui accueille l'étudiant(e). Cette bourse n'est pas soumise aux cotisations de sécurité sociale.

Protection du stagiaire contre les accidents de travail et les maladies professionnelles

L'établissement d'enseignement supérieur et de recherche et la structure d'accueil doivent se tenir mutuellement informé s au maximum dans les 24 heures qui suivent l'accident de travail, de route, de transport et de maladies professionnelles.

Les déclarations d'accidents de travail incombent uniquement à l'établissement d'enseignement supérieur et de recherch e.

## **Article 8 : Responsabilité civile et assurance**

L'étudiant(e) doit justifier auprès de la structure d'accueil d'un contrat collectif d'assurance couvrant sa responsabilité civi le. L'étudiant(e) est affilié auprès de **la mutuelle des accidents scolaires et universitaires**.

Ce contrat collectif d'assurance de responsabilité civile est une garantie en cas d'accident de nature à créer un préjudice a ux tiers ou à la structure d'accueil au cours du stage obligatoire.

#### Article 9 : Assiduité

Au cours du stage obligatoire, l'étudiant(e) pourrait s'absenter pour suivre des enseignements ou passer des examens à so n établissement d'études. Il doit justifier de son absence auprès de la structure d'accueil par la présentation préalable et d ans les 24 heures de la convocation de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

L'étudiant(e) peut bénéficier de congés, sous réserve d'accord écrit de la structure d'accueil.

Toute absence pour raison médicale ou cas de force majeure doit être justifiée et signalée à l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche et à la structure d'accueil par l'étudiant(e).

### Article 10 : Règlement intérieur

Les clauses du règlement intérieur de la structure d'accueil, s'il existe, sont portées à la connaissance de l'étudiant(e) à qui elles s'appliquent et qui est tenu de les respecter, toutefois il reste soumis aux règlements de la matière disciplinaire appli cable aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

#### Article 11 : Confidentialité

L'étudiant(e) et l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche s'engagent à ne pas utiliser ou divulguer les info rmations recueillies, sans accord préalable de la structure d'accueil, y compris celles contenues dans le rapport de stage ob ligatoire. Cet engagement vaut non seulement pendant la durée du stage obligatoire, mais également après sa réalisation.

### Article 12 : Propriété intellectuelle

Si le travail de l'étudiant(e) donne lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle, y compris les logiciels, l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche et la structure d'accueil ne peuvent l'expl oiter qu'avec l'accord de l'étudiant(e). Dans ce cas, un contrat doit être signé entre l'étudiant(e) et la structure d'accueil pr écisant notamment l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la transaction au titre de la cession.

# Article 13 : Modalités de suspension/résiliation du stage obligatoire

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage obligatoire ou doit être portée à la connaissance de tous les intéres sés, afin d'être résolue au plus vite.

En cas de volonté d'une partie d'interrompre définitivement le stage obligatoire, elle doit en informer immédiatement les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées sont examinées en étroite concertation. La décision d'interruption définitive du stage obligatoire n'intervient qu'à l'issue de cette concertation.

L'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que la structure d'accueil s'engagent à remplacer l'encadr eur pédagogique ou l'encadreur professionnel ou les deux à la fois s'il est nécessaire.

#### Article 14 : Avantages en nature et remboursement de frais

Les avantages en nature et les remboursements de frais dont l'étudiant(e) pourrait bénéficier concernent :

- la restauration,
- l'hébergement,
- le transport journalier,
- les déplacements réalisés à la demande de la structure d'accueil,
- la formation au bénéfice de l'étudiant(e) à l'extérieur de la structure d'accueil,
- les services culturels et sociaux.

### **Article 15: Gratification**

Au cours du stage obligatoire, l'étudiant(e) peut percevoir une gratification dont l'opportunité et le montant sont laissés à l'appréciation de la structure d'accueil.

Le cas échéant, la structure d'accueil décide des modalités de versement (versement unique en fin du stage obligatoire ou mensualisation).

Le montant de cette gratification n'est pas soumis aux cotisations de la sécurité sociale.

## Article 16 : Attestation de stage obligatoire

À l'issue du stage obligatoire, la structure d'accueil délivre à l'étudiant(e) une attestation de stage et remplit la fiche d'éval uation de l'activité de l'étudiant(e) qu'elle renvoie à l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

#### Article 17 : Litiges

Les difficultés et litiges résultant de l'application de la présente convention seront réglés à l'amiable entre les différents si gnataires. Au cas où un arrangement ne pourrait être trouvé entre les signataires, ils s'en remettront à la juridiction comp étente.

Fait en trois exemplaires, le 10-07-2025

Pour l'établissement d'enseignement supérieur	Pour la structure d'accueil	L'étudiant(e)
Le responsable	Le responsable	
Slim Kammoun		
L'encadrant universitaire	L'encadrant professionnel Cachet et signature	
	Skander Boudabous	





Adresse: Pôle technologique de Sfax : Route de Tunis Km 10 B.P. 242

⊕ +21674862233 ⊕ +21674862432

mww.isimsf.rnu.tn

contact@isimsf.rnu.tn